

Le gouvernement promet de faciliter la vie des retraités immigrés... et les nôtres ?

écrit par Christine Tasin | 30 mai 2013



La préférence immigrée, ça continue, ça s'amplifie, même.

A l'heure où nos vieux voient leurs retraites baisser (prélèvement supplémentaire de 0,30% au titre de la [contribution additionnelle de solidarité](#), soit 54 euros annuels pour une retraite de 1500 euros mensuels -le lundi de Pentecôte passé sous le nez des salariés ne suffisant pas- et la quote-part demandée aux enfants des personnes âgées en maison de retraite augmenter, à l'heure où Hollande-Ayrault [réfléchissent](#) sérieusement à la désindexation des retraites de l'inflation, suite logique de celle entérinée pour les retraites complémentaires, en attendant que Bruxelles, le FMI et les fonds de pension exigent, comme en Grèce, la baisse de toutes les pensions, le gouvernement a décidé de mettre en application une loi votée sous Sarkozy qui n'avait jamais reçu les décrets d'application.

Concrètement les immigrés qui vivent en France et qui

reçoivent une retraite devaient y résider au moins 6 à 8 mois pour avoir droit à des aides supplémentaires, allocations logement, CMU ou ASPA...

[Dorénavant](#) ils pourront n'y passer que quelques semaines, ils auront droit à tout, et même, grâce à leur carte de séjour de retraité, ils ne devront même plus prouver qu'ils ne sont pas morts pour continuer à percevoir leur retraite...

Je connais des retraités français vivant plus que chichement qui vont se poser la question du handicap que constitue, de plus en plus, la nationalité française dans leur propre pays.

Christine Tasin